

20.12.2022 - 11:13 Uhr

Fêter Nouvel An sans pétards



Fêter Nouvel An sans pétards

QUATRE PATTES appelle les Suisses à renoncer aux feux d'artifice bruyants pour le bien des animaux

Zurich, le 20 décembre 2022 — En Suisse, acheter des feux d'artifice en abondance pour ensuite les tirer le jour de la Saint-Sylvestre est presque une tradition nationale. Le spectacle est certes joli, mais il a un impact négatif sur les animaux. Raison pour laquelle QUATRE PATTES appelle la population suisse cette année encore à renoncer aux feux d'artifices bruyants. L'initiative populaire «pour une limitation des feux d'artifice» souhaite interdire à l'avenir les feux d'artifice, source de bruit. L'initiative est soutenue par l'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES, partenaire pour la récolte de signatures.

Pour certains Suisses, les feux d'artifice font partie intégrante de la fête nationale ou de la Saint-Sylvestre, tout comme la fondue en hiver. Pourtant, beaucoup ne sont pas conscients de l'impact qu'ont les pétards sur les animaux. Les propriétaires d'animaux de compagnie peuvent observer directement le comportement de leurs compagnons à quatre pattes; ils constatent souvent le stress et la peur que ces derniers ressentent lors des feux d'artifice. Certains propriétaires de chiens se réfugient même à l'étranger pour éviter les pétards. L'impact sur les animaux sauvages - et sur les animaux dits de rente, qui sont également exposés au bruit des feux d'artifice, mais ne peuvent pas s'enfuir - est moins évident, mais existe néanmoins.

Les détonations soudaines et les fusées illuminant le ciel provoquent la panique chez ces animaux. Les feux d'artifice bruyants sont particulièrement dangereux pour les animaux qui s'effarouchent facilement comme les chevreuils ou pour les animaux qui hibernent. Dominik del Castillo, chargé de campagne chez QUATRE PATTES Suisse et biologiste, explique: «Les hérissons, par exemple, peuvent être tirés de leur hibernation et perdre ainsi une grande partie des réserves d'énergie qu'ils avaient accumulées. Ensuite, ils ne trouvent souvent pas la nourriture nécessaire pour survivre en hiver. Certains oiseaux sont effrayés par le bruit des feux d'artifice, ce qui les pousse à s'élever à plus de 1'000 mètres d'altitude. Dans certains cas isolés, les animaux peuvent aussi mourir à cause du stress provoqué par les feux d'artifice.»

Se passer des pétards

Les feux d'artifice sont d'ores et déjà interdits dans certaines communes de Suisse et les voix contre les feux d'artifice se font de plus en plus entendre. Les organisations environnementales ainsi que les organisations de protection des animaux mettent en lumière des alternatives durables et respectueuses des animaux. Par exemple, un spectacle de laser ou de drones ou encore un jeu d'eau ne manquent pas d'offrir le spectacle souhaité. Les feux de joie constituent une autre alternative. Selon QUATRE PATTES, il faut toutefois veiller à ce que le tas de bois ne soit érigé que peu de temps avant d'y mettre le feu, afin qu'aucun petit animal ne puisse s'y cacher.

L'organisation de protection des animaux salue la démarche de certaines communes pour limiter les pétards, comme la destination touristique d'Arosa, qui renonce depuis 2018 aux grands feux d'artifice. Dans d'autres communes, comme à Laax ou Davos, les feux d'artifice sont totalement interdits. QUATRE PATTES espère qu'une réglementation, contraignante sur tout le territoire suisse, sera bientôt mise en place. Celle-ci est promise par l'initiative lancée sur les feux d'artifice. L'«initiative pour une limitation des feux d'artifice» exige l'interdiction de la vente et de l'utilisation de feux d'artifice générant du bruit. Des dérogations pour des événements d'importance interrégionale resteraient possibles. QUATRE PATTES soutient l'initiative depuis le début en tant que partenaire de la collecte de signatures et souligne l'importance de cette mesure pour les animaux en Suisse. Le comité d'initiative a encore jusqu'en novembre 2023 pour récolter les 100'000 signatures nécessaires afin que l'initiative puisse être soumise à la

votation populaire.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

Copyright selon les métadonnées

L'utilisation des photos est gratuite. Elle ne peut être utilisée que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Oliver Loga
Press Manager Suisse
QUATRE PATTES
Altstetterstrasse 124
8048 Zurich
043 311 80 90
presse@vier-pfoten.ch
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Les feux d'artifice sont une source de stress pour les animaux. © VIER PFOTEN

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100900429> abgerufen werden.